

Marie-Anne Frison-Roche, chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur

Il n'est jamais trop tard pour rendre compte d'événements incontournables de la vie juridique et judiciaire. La remise en septembre dernier des insignes de chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur au professeur Marie-Anne Frison-Roche, spécialiste incontournable du droit de la régulation qu'on ne présente plus, par le directeur de Sciences-Po Richard Descoings – au cœur de l'actualité récente à la suite de la remise de son rapport sur la réforme des lycées – en était un. Nous publions ci-après le discours prononcé par la récipiendaire à l'occasion de cette cérémonie qui s'est déroulée au restaurant Georges, sur le toit du centre Beaubourg Georges Pompidou, en présence de très nombreuses personnalités au premier rang desquelles le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi Christine Lagarde. Nous renouvelons à Marie-Anne Frison-Roche nos très vives et amicales félicitations.

LA RÉDACTION

Discours de Marie-Anne Frison-Roche

Madame le ministre, Monsieur le ministre, Messieurs les présidents, Monsieur le directeur, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je voudrais rendre tout d'abord hommage à un personnage d'importance, Coco Chanel. Selon mon collègue et ami Jean-Marie Chevalier qui me rapporta l'anecdote, celle-ci affirma qu'il fallait impérativement se tenir à l'écart de la Légion d'honneur car, disait-elle, rien de tel que cette barre au milieu du torse pour ôter toute élégance à un tailleur.

L'auteur est autorisé et l'argument solide, mais le penchant pour le rouge que beaucoup me connaisse, me permettra-t-il de solliciter l'indulgence du jury ?



Richard Descoings et Marie-Anne Frison-Roche

Quelle chance ! Grâce à Madame le ministre de l'Économie et des Finances, je bénéficie désormais d'un prétexte toujours à portée de main pour porter cette couleur là... Je suis très sensible, chère Christine, à ce signe d'amitié. Il marque, au-delà de ce lien personnel, la transdisciplinarité toujours plus forte qui doit se nouer entre le savoir juridique et le savoir économique. Vous incarnez mieux que quiconque la convergence des deux. Espérons que les institutions en charge du droit soient elles aussi davantage attirées par les professeurs d'économie, et l'on pourra bénéficier dans cette ouverture d'une forme de progrès.

Revenons aux couleurs et à la part entière qu'elles prennent dans les décorations et les appareils auxquelles celles-ci donnent lieu. Claude Lévi-Strauss disait ne pas voir de différence entre les splendeurs des tribus étudiées et l'habit qu'il essayait, en même temps qu'il parlait, devant une glace en pied et en triptyque dans la perspective de son entrée à l'Académie. Les décorations sont ainsi savoureuses puisqu'elles nous permettent de temps en temps de nous habiller comme des enfants.

Peut-être certains d'entre vous pensent que, par inclination, je ne vais pouvoir m'empêcher de vous parler de ce grand sujet de travail : la régulation, ses définitions, sa métaphysique, ses disputes, ses institutions, ses techniques et ses crises, en négociant implicitement entre vous et moi une durée de discours d'environ 3 h 30... Eh bien non, je connais votre politesse, votre patience, et la résignation par avance de ceux qui par amitié ou sens du devoir viennent aux remises de décorations en sachant qu'ils seront comme dans une salle d'attente d'un aéroport, quand l'hôtesse annonce, sans émotion aucune, le retard, pour une durée indéterminé, de l'avion attendu.

Au contraire, permettez-moi de vous dispenser de l'épreuve car je ne sais pas aborder le thème de la régulation de façon courte, preuve qu'il faut encore que je progresse beaucoup dans la maîtrise que je voudrais en avoir.

Je voudrais bien plutôt user du temps, du cadre, de l'occasion pour me glisser dans la peau du larron et formuler deux remerciements. Mon premier remerciement va à l'Université et à François Terré plus particulièrement.

Notre Alma Mater, toujours en dispute, en complot et à court d'argent, demeure cette maison tenue par les grands maîtres qui offrent sans compter leur temps pour permettre à chacun d'apprendre, sans que le maître attende en retour.

Pas d'attente, donc pas de rétribution au sens strict du terme. La relation entre maître et élève n'est pas un contrat, c'est une situation, voilà pourquoi elle se prête naturellement à l'institution qu'est l'Université : quand l'élève est grand, il demeure l'élève,



Christine Lagarde et Marie-Anne Frison-Roche

et c'est encore à ce titre que je dis humblement merci à mon maître, en repensant à tous les samedis matins où il m'apprenait l'art du droit et l'ingéniosité à passer les cours (les deux se distinguent parfois). Ces liens insécables de filiation constituent l'Université.

Mon second remerciement va à Sciences-Po et à Richard Descoings. Je n'ai jamais connu Sciences Po en dehors de Richard Descoings parce que lorsque j'étais étudiante ou enseignant débutant dans une Faculté de droit, Sciences Po nous était présenté à l'époque à peu près comme la maison du diable, dont il ne fallait pas franchir la porte. Il paraît que certains en font encore circuler cette image d'Épinal. Dans cette impudeur que constituent les remises de décoration, au cours desquelles on dit ce qu'on ne s'autoriserait jamais à suggérer au cours d'un déjeuner amical ou de familial, je dois et aime dire en public toute mon admiration pour Richard. Sciences-Po est une Université ouverte à tous, démocratique, sans préjugé : il suffit d'être ingénieux et d'aimer travailler pour accroître la connaissance que l'on peut avoir d'un savoir, voire vouloir accroître le savoir lui-même... Ce critère si simple, appliqué aux élèves et aux enseignants, fait de Sciences-Po, grâce à Richard – car Sciences-Po est à l'image même de son directeur – une maison jeune où une nouvelle idée vient s'articuler à la précédente, parfois celle du matin même. Quel dévouement là aussi. Richard Descoings est un visionnaire, qui offre à chacun feuille blanche année après année. On travaille dans du perpétuellement neuf quand on est dans cette très étonnante maison sans mur qu'est devenue Sciences-Po.

Certains de ceux qui y firent leurs études disent, d'un air parfois maussade, qu'on ne reconnaît rien. Oui, Sciences-Po n'est pas en soi une référence, au sens cadencé que cette notion peut évoquer. On peut tout y faire, notamment du droit, dès l'instant qu'il n'est pas replié sur lui-même, ni dans son enseignement, ni dans les recherches auxquelles il donne lieu.

Peut-on m'autoriser à rapprocher les deux personnes évoquées, alors même que je ne crois pas qu'ils se connaissent directement ? François Terré, dont tant d'étudiants ont eu la chance incomparable de

bénéficier de son enseignement, a pratiqué non seulement le droit dans sa technicité – ses Précis Dalloz en conservant en partie trace – mais encore l'ouverture de la philosophie et de la sociologie du droit. Richard Descoings travaille lui aussi à faire que les disciplines s'ouvrent les unes sur les autres, sans qu'aucune ne soit interdite de cité, notamment dans des recherches fondamentales toujours plus transdisciplinaires. Je dois donc les remercier non pas tant l'un après l'autre mais les deux ensemble (...).
